

Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières – Établissement et modification des règles de l'ACCOVAM en vue de la mise en application des principes fondamentaux du modèle de relation avec les clients

L'Autorité des marchés financiers publie le projet de modifications de règles, déposé par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, portant sur la mise en application des principes fondamentaux du modèle de relation avec les clients.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2008-02-29 Vol. 5, n° 08)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 29 avril 2008, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Danielle Boudreau
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4322
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4322
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : danielle.boudreau@lautorite.qc.ca